



PRÉFETE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service Ressources Milieux
Territoires

Rouen, le 19 SEP. 2016

Affaire suivie par : Bénédicte MULLER
Tél. : 02 35 58 54 53
Fax : 02 35 58 55 63
Mél : benedicte.muller@seine-maritime.gouv.fr

Monsieur le maire,

La commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) s'est prononcée le 6 septembre 2016 sur le projet de déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU de la commune déléguée de Fréville. M. Antony Gogdet du bureau d'études Euclid/Eurotop a pu assister à la présentation de votre dossier.

Le dossier de mise en compatibilité du PLU s'appuyant sur une déclaration de projet est examiné en application des articles L142-4 et L142-5 du code de l'urbanisme. L'évolution du PLU amenant à ouvrir à l'urbanisation une zone agricole, hors SCOT approuvé, une dérogation préfectorale est nécessaire, dans la mesure où la mise en compatibilité a été initiée après la loi ALUR et que la demande de dérogation est déposée après le 1er janvier 2016. La CDPENAF est saisie dans le cadre de cette procédure dérogatoire.

Le projet consiste à regrouper les activités médicales, aujourd'hui installées dans du bâti ancien en bordure de la RD n° 5 et sans possibilité de mise aux normes (accessibilité), en créant un pôle médical. Le manque de foncier mobilisable au sein de la trame bâtie a amené à retenir deux parcelles en extension spatiale, classées majoritairement en zone A du PLU. Le classement envisagé pour les deux parcelles est un zonage U sur la partie étendue pour l'extension du cimetière (3 000 m² dont environ 1 200 m² d'extension), et une sectorisation Ua pour le pôle médical (environ 6 800 m²). La commune assure la maîtrise foncière des terrains.

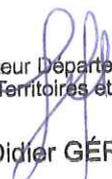
Avis de la CDPENAF :

La commission émet un avis favorable à l'ouverture à l'urbanisation d'une zone A du PLU sectoriel de Fréville, en l'absence de SCOT approuvé, du fait du faible impact sur la vocation agricole sur le territoire communal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

M. Sylvain GARAND
Maire de SAINT MARTIN DE L'IF
47, route d'Yvetot
Fréville
76 190 SAINT MARTIN DE L'IF

Le Directeur Départemental adjoint
des Territoires et de la Mer


Didier GÉRARD